

CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier Service des Commissions Tél: +352 466 966 314 / 347 Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu Au pétitionnaire

Luxembourg, le 4 juillet 2022

Objet : Votre pétition 2377 – PÉTITION ORDINAIRE demandant d'établir des relations postales et diplomatiques avec l'Ordre de Malte

Monsieur,

Veuillez trouver en annexe copie d'une lettre que je viens d'envoyer à Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement en vue d'une prise de position de la part de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes au sujet de la pétition citée en référence.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés



CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier Service des Commissions Tél: +352 466 966 314 / 347 Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Marc Hansen Ministre aux Relations avec le Parlement 5, rue Plaetis L-2338 Luxembourg

Luxembourg, le 4 juillet 2022

Objet : Pétition 2377 – PÉTITION ORDINAIRE demandant d'établir des relations postales et diplomatiques avec l'Ordre de Malte

Monsieur le Ministre.

Au cours de sa réunion du 29 juin 2022, la Commission des Pétitions a jugé utile de vous soumettre la pétition citée en référence en vue d'une prise de position de la part de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes.

Dans ce contexte j'aimerais vous rendre attentif aux dispositions de l'article 165 (9) du Règlement de la Chambre des Députés qui dit :

« Si la Commission des Pétitions décide de demander une prise de position à un Ministre, elle en informe la commission compétente conformément à l'article 20(1). La prise de position du Ministre est envoyée au Président de la Chambre au plus tard dans un délai d'un mois. Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut accorder un délai supplémentaire d'un mois. A défaut de réponse du Ministre à une demande de la Commission des Pétitions dans le délai prescrit, le membre du Gouvernement concerné est invité pour une prise de position orale à la Commission des Pétitions. »

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés

PETITION ORDINAIRE 2377

Intitulé de la pétition:

PÉTITION ORDINAIRE demandant d'établir des relations postales et diplomatiques avec l'Ordre de Malte

Texte de la pétition:

Monsieur le Président,

L'Ordre de Malte dont le siège est à Rome, entretient des relations diplomatiques bilatérales avec 112 Etats et dispose du statut d'observateur permanent auprès des Nations Unies et de nombreuses et importantes organisations internationales. Ce réseau permet à l'Ordre de Malte et ses institutions de réagir et d'offrir rapidement une aide en cas de crises et de catastrophes. L'Ordre de Malte a signé des Accords de Coopération internationale avec plus de 50 pays, pour faciliter ses activités humanitaires et permettre un accès protégé et sans restriction spécialement dans les zones de crise. Le réseau diplomatique de l'Ordre aide à renforcer ses relations avec les gouvernements des pays dans lesquels il est opérationnel. Ce réseau favorise l'intégration de ses programmes médicaux dans les systèmes d'assistance sanitaire nationaux et régionaux et facilite l'importation de matériel sanitaire le plus vite possible.

Le siège de l'Ordre de Malte se trouve à Rome, où il bénéficie du droit d'extraterritorialité. C'est à cet endroit que se trouve également le siège de la Poste magistrale de l'Ordre de Matte, dont les timbres sont fort prisés des collectionneurs. Leur valeur faciale est exprimée en euros depuis 2005 ; auparavant, leur valeur faciale était exprimée en scudo, la monnaie d'alors de l'Ordre de Malte. Il est possible à tout un chacun d'envoyer du courrier affranchi de timbres de l'Ordre de Malte à destination de pays avec lesquels l'Ordre de Malte entretient des accords postaux. Ces nombreux pays se trouvent sur tous les continents.

Le Luxembourg fait partie des rares pays européens, avec la Belgique, la Suisse et la France, à n'entretenir que des relations officielles avec l'Ordre de Malte, et non pas des relations diplomatiques. Cela signifie qu'au Luxembourg, l'Ordre de Malte n'a pas un Ambassadeur, mais une Délégation officielle. Cela signifie aussi qu'aucun accord postal n'a été signé entre la poste luxembourgeoise et la Poste magistrale de l'Ordre de Malte, de sorte qu'il n'est pas possible d'échanger du courrier entre les deux services postaux.

Par la présente pétition, en tant que citoyen luxembourgeois, je demande à la Chambre des Députés :

- 1. Que le Luxembourg voit sa relation avec l'Ordre de Malte évoluer vers des relations diplomatiques, afin d'adopter la même attitude que l'écrasante majorité des pays membres de l'Union européenne vis-à-vis de l'Ordre de Malte.
- 2. Que la Poste luxembourgeoise et la Poste magistrale de l'Ordre de Malte signent des accords postaux permettant aux deux entités d'échanger du courrier dûment affranchi, au Luxembourg, ou au Siège de l'Ordre de Malte.

En vous remerciant par avance pour la suite que vous accorderez à cette pétition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Dépôt : le 13.06.2022 (par courrier postal)

Pétitionnaire: David Colling